

Développer une activité d'accueil sur sa ferme : Réglementation du tourisme à la ferme

Accueil, réglementation

Objectifs de la formation

Connaitre la réglementation du tourisme à la ferme

Déroulé

Tour de table rapide pour connaître vos besoins,

Présentation rapide du tourisme en France,

Les acteurs du tourisme en Occitanie

Les aides à l'investissement en agritourisme

Les labels

La réglementation des différentes formes d'accueil :

- hébergement : chambre d'hôtes, gîte, camping à la ferme, + insolite

- restauration : table, auberge, goûter à la ferme

- Visite de ferme / ferme pédagogique

Les règles administratives et commerciales

communiquer sur son projet

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 03/06/2020

Tarifs

Adhérent Prise en charge OPCA:20€/hrs
soit 140€

Non adhérent Prise en charge OPCA
:20€/hrs soit 140€

Non agricole Prise en charge OPCA :
20€/hrs soit 140€

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Tarif libre si pas de fond de formation

Plus de renseignements

Armand-Bernard Marguerite

occitanie.pm@accueil-paysan.com

Féd. Accueil Paysan Occitanie

06 51 01 88 71

Armand-Marguerite

Dates, lieux et intervenants

03 juin 2020

09:30 - 17:30 (7hrs)

Maison Paysanne de l'Aude - 1 avenue Salvador Armand-B Marguerite, salarié d'Accueil Paysan

Allende (en face de la piscine)

11300 Limoux

Financeur(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Bulletin d'inscription

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Tel _____

Courriel _____

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))